

SCANIA



RESTEZ CONNECTÉ :

**SIGNER L'ACCORD DE LICENCE
DE L'UNION EUROPÉENNE SUR
LES DONNÉES (EULA)**



Pour pouvoir continuer à suivre vos véhicules et vos conducteurs dans l'écosystème numérique Scania nous vous demandons de signer l'Accord de licence de l'Union Européenne sur les données (EULA) d'ici le 12 septembre 2025.

Le 12 septembre 2025, la loi européenne sur les données (Règlement (UE) 2023/854) entrera en vigueur, introduisant des règles harmonisées sur l'accès et l'utilisation des données provenant de produits connectés, tels que les véhicules ou les moteurs.

Cette réglementation stipule que les données des véhicules collectées appartiennent à l'utilisateur final et non pas à Scania. Par conséquent, Scania doit disposer d'un contrat avec ses clients pour traiter ces données à des fins internes, telles que la R&D et ainsi continuer à proposer des services premium.

NOUS VOUS INVITONS DONC À:

1. Comprendre les implications:

L'acceptation de l'accord assure la continuité de l'accès aux services et permet à Scania d'utiliser les données pour améliorer ses produits et services. Le refus peut entraîner la fermeture progressive des services existants que vous utilisez et limiter l'accès à de nouveaux services.

2. Faire un choix actif:

Il est crucial d'accepter ou de refuser activement l'accord. Si aucune réponse n'est reçue, nous devons vous contacter afin de confirmer si vous acceptez ou refusez l'accord. En l'absence totale de réponse, l'accès aux services pourra être limité car nous devons arrêter le traitement interne des données nécessaires pour vous fournir les services.

3. Signer l'accord de licence de données de l'UE:

Notre objectif est que tous les clients signent cet accord avant le 12 septembre 2025. Cela doit se faire depuis la plateforme My Scania et seul un signataire représentant légal de l'entreprise peut signer l'accord. Les utilisateurs sans accès à My Scania seront contactés directement pour signer via les canaux existants.



FOIRE AUX QUESTIONS:

Qu'est-ce que le EULA?

L'Accord de licence de l'Union Européenne sur les données (EULA) est un règlement qui régit l'accès et l'utilisation des données des produits connectés au sein de l'UE. Il garantit que l'utilisateur final fait bien valoir ses droits sur la collecte des données.

Pourquoi devrais-je signer?

La signature de l'accord permet à Scania de traiter les données à des fins internes et de continuer à fournir des services premium. Il garantit également le respect de l'accord EULA.

Et si j'accepte?

Si vous acceptez le contrat, rien ne change concernant les services auxquels vous êtes actuellement abonné. Vous continuerez d'avoir accès aux services Scania existants et vous aurez la possibilité de bénéficier de nouveaux services à l'avenir.

Scania pourra utiliser les données de vos produits connectés pour améliorer le développement des moteurs, améliorer la qualité du service, et contribuer ainsi à un avenir plus écologique. Cette collaboration vous garantit de recevoir des mises à jour optimisées et les meilleurs produits et services Scania.

Et si je ne signe pas?

Si vous ne signez pas, Scania ne traitera plus vos données, ce qui pourrait entraîner la résiliation des services existants et limiter l'accès à de nouveaux services.

Qui peut signer ?

Dans My Scania, l'accord ne peut être signé que par les représentants légaux de l'entreprise. Les utilisateurs sans accès à My Scania seront contactés via courrier électronique ou par téléphone pour signer l'accord via les canaux de signature existants.

Mes données seront-elles partagées ?

Scania ne vendra pas vos données à des tiers. Les données ne seront pas partagées avec des tiers sauf à votre demande.

Pour plus d'information, veuillez vous référer aux ressources disponible dans My Scania, y compris l'Accord de licence de l'Union Européenne sur les données

www.scania.com/fr/fr/home/admin/misc/legal/eu-data-license-agreement.html
